



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

**Intervention du SE-Unsa
au congrès national de l'ANCP
Le Havre
Samedi 14 mai 2016**

Pour le SE-Unsa, les rencontres régulières avec l'ANCP sont l'occasion de prendre le temps de faire le point sur la fonction de conseillers pédagogiques mais aussi sur les dossiers qui concernent l'École et les enseignants dont vous faites partie.

Nous arrivons dans la dernière année du quinquennat du Président Hollande et de la mise en œuvre de la Refondation. Les quatre années écoulées auront encore beaucoup demandé aux enseignants dont les conseillers pédagogiques et maîtres formateurs. Elles dessinent un nouveau métier d'enseignant. Un métier où l'équipe pédagogique, ce collectif de travail, jouera un rôle de plus en plus essentiel pour construire les réponses adaptées, individualisées pour nos élèves. Ce nouvelle dynamique d'équipe a besoin de soutien, d'accompagnement, de formation et c'est là le rôle de l'équipe de circonscription. C'est la vision de l'école et du métier que nous avons portée depuis 2013. Elle prend forme. Le haut de la pyramide commence à prendre conscience de l'enjeu de la formation initiale et continue dans le 1^{er} degré.

En effet, de l'école conçue à l'école vécue, il y a encore du chemin.

J'en viens justement à votre fonction.

Avant 2012, vous les conseillers pédagogiques, 3 300 personnes sur les 350 000 professeurs des écoles, vous n'existiez pas dans les préoccupations de la rue de Grenelle. Vous faisiez même figure de vivier de postes à récupérer. Avec l'arrivée de Vincent Peillon qui connaissait les conseillers pédagogiques pour avoir été professeur d'IUFM engagé dans la formation des PE, les choses ont changé.

Depuis 2012, le chemin parcouru est important. Depuis 2012, la fonction de conseiller pédagogique est réaffirmée. Une circulaire de mission a enfin vu le jour en juillet 2015, 19 ans après celle de 1996. Elle est plutôt jugée positivement. Et ce qu'elle n'a pas tranché, comme la question de l'organisation du service, nous savons entre-nous que nous n'avons pas réussi à être tous d'accord pour qu'il en soit autrement. Une nouvelle indemnité de 1 000 € a été créée. Le déroulement de carrière favorisé avec l'accès facilité à la Hors-Classe ainsi qu'à un nouveau troisième grade qui est discuté en ce moment.

Pourtant la frustration est grande.

Les missions pédagogiques réaffirmées dans la circulaire ne sont pas clarifiées dans la réalité car la vie de la circonscription ne cesse de se densifier et de se complexifier. Un récent rapport sur la situation des IEN évoque « un gâchis » à leur sujet et vous êtes très souvent dans la même galère. Nous engageons les conseillers pédagogiques à nous saisir collectivement à l'échelle de leur département afin d'obtenir la mise en place d'une lettre de mission pour avoir un cadrage qui corresponde à la philosophie de la circulaire. Ainsi les missions supplémentaires d'assistant de prévention, de missions départementales ... devront être prises en compte dans l'organisation de votre travail au

quotidien. Cette lettre de mission doit également être l'occasion de définir un réel plan de formation continue pour les formateurs. Enfin, votre place dans la formation initiale des enseignants est un enjeu pour que la mise en place des ESPE soit conforme aux ambitions d'origine.

Votre indemnité de 1 000€ a pris un coup de dévaluation avec l'Isae portée à 1200€. Vous le savez, nous travaillons à ce qu'elle soit revalorisée. Nous ne nous battons pas pour l'Isae pour tous. Le ministère ne lâchera pas là-dessus car elle fonctionne sur le même modèle que l'isoe du second degré. Nous travaillons plutôt à une revalorisation en conséquence de l'indemnité spécifique des CPC. Par ailleurs nous n'avons que quelques mois maintenant et il sera plus aisé de prendre un arrêté qui modifie un montant plutôt que de nouveaux décrets qui modifient l'Isae.

L'indemnisation des frais de déplacements reste toujours aussi compliquée malgré le rappel dans le circulaire de mission et la circulaire générale du mois de janvier. Ici et là les répartitions des enveloppes sont peu transparentes. Il s'agit d'un sujet qui dépasse les conseillers pédagogiques. Nous travaillons avec nos sections à faire appliquer le droit qui a été, à nouveau, rappelé par la circulaire du mois de janvier dernier.

Il y a enfin un dernier sujet qui occupe l'actualité syndicale nationale, c'est la remise à plat des carrières avec une revalorisation globale et la création d'un troisième échelon. Cela s'appelle le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération.

En Seine-Maritime nous avons défendu votre rôle, vos conditions de travail au sein de la CAPD, du CHSCT mais aussi du Conseil de Formation. Nous sommes toujours à votre écoute et nous espérons pouvoir poursuivre cette collaboration sincère pour répondre encore plus à vos attentes.

Et bien pour tous ses sujets, comme d'habitude en syndicalisme, nous poursuivrons notre travail pour avancer. Le temps file. Après 2017, c'est l'aventure. Le SE-Unsa fait tout pour que ce temps qui nous reste soit du temps utile. Utile à l'Ecole, utile à la profession.